

Programme de Formation

Le cadre réglementaire des actifs numériques

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Back office, Middle office

Fonction Conformité, risques, paiement



Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation s'appliquant aux actifs numériques et aux titres financiers



Description

I. Actifs numériques du régime français à la réglementation européenne

A. La loi PACTE

1. De l'émergence à l'encadrement des offres au public de crypto-actifs en France (ICO)
2. L'encadrement des prestataires sur actifs numériques (PSAN)
3. Le choix français d'un régime « quasi-optionnel »

B. Le règlement MiCA, au coeur de la future réglementation des crypto-actifs en Europe

1. La genèse de règlement européen MiCA
2. L'encadrement des ICO et des CAPS, l'influence de la loi PACTE
3. Les autres règlements européens (paquet AMLR)

C. Les autres initiatives de la Commission Européenne en matière de Digital Finance

1. Le traitement juridique des NFT
2. L'encadrement des Metavers

II. Titres financiers digitaux (Security Tokens)

A. Ordonnance et décret Blockchain et la tenue de registre de mouvements de titres en blockchain

1. Genèse de l'encadrement des security tokens en France
2. Définitions et champ d'application
3. Minibons, titres financiers et Blockchain
4. L'adaptation du droit applicable aux titres financiers et aux valeurs mobilières

B. Le futur règlement européen instaurant un régime pilote pour les infrastructures de marché sur la blockchain : vers une nouvelle dématérialisation des marchés financiers



1. Définitions et champ d'application
2. Exemptions possibles dans le cadre du régime pilote
3. Obligations communes aux infrastructures de marché DLT
4. Articulation avec les dispositions nationales du droit du titre et l'ordonnance Blockchain



Prérequis

Connaissance des concepts de la blockchain



Modalités pédagogiques

Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quizz, analyses de bonnes pratiques



Moyens et supports pédagogiques

Remise du support pédagogique aux stagiaires



Modalités d'évaluation et de suivi

Un questionnaire préalable ainsi qu'une auto-évaluation d'entrée sont envoyés aux participants en amont de la formation pour mesurer leur niveau de maîtrise et permettre au formateur d'adapter sa pédagogie

Signature d'un émargement par les participants et le formateur afin de justifier l'assiduité de chacun (émargement électronique)

Recueil à l'oral des besoins par le formateur au démarrage de la formation

Echange en fin de formation entre les participants et le formateur pour valider que la formation a bien répondu aux attentes des participants et que les objectifs pédagogiques ont été atteints

Un questionnaire d'évaluation (auto-évaluation sortie de formation) est envoyé aux participants pour mesurer l'acquisition des compétences à l'issue de la formation

Un formulaire de satisfaction est rempli par les participants à l'issue de la formation pour recueillir leurs satisfactions et mesurer la qualité de la formation assurée.

Une attestation est délivrée à l'issue de la formation